



Commune de
SAINT AUBIN LA PLAINE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

Le six avril deux mille vingt deux à dix-neuf heures, légalement convoqué le trente et un mars, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINT AUBIN LA PLAINE, sous la présidence de Monsieur GAUVREAU Dominique, Maire.

Etaient présents : Mesdames DEVOS-DELHEM Sabine, DAUNIS Catherine.

Messieurs GAUVREAU Dominique, AUGER Patrick, MENANTEAU Thierry, MASLIN Nicolas, BOUDAUD Frédéric, GRIVEAU Francis, PRÉZEAU Denis, BLANCHET Alexandre, COUZIN Jean-Michel.

Avaient remis procuration :

Madame LIÈVRE Emmanuelle à Monsieur MASLIN Nicolas

Monsieur CHAIGNE William à Monsieur AUGER Patrick

Monsieur AYRAULT Jonathan à Monsieur GAUVREAU Dominique

Excusés : MM. AUGER Patrick (uniquement pour les points 1 à 2, 6 à 7 et 9 à 13), MENANTEAU Thierry (uniquement pour le point 9), JAULIN Elodie.

Secrétaire de séance : Monsieur COUZIN Jean-Michel

Assistait également : Monsieur QUAIRALT Bruno, Secrétaire de Mairie

Nombre de conseillers municipaux :

♦ En exercice	15
♦ Présents	9 à 11
♦ Votants	10 à 14

ORDRE DU JOUR :

2022-04-01 – FINANCES BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE DE ST AUBIN LA PLAINE » - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021

2022-04-02 – FINANCES BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE DE ST AUBIN LA PLAINE » – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

2022-04-03 – FINANCES BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE DE ST AUBIN LA PLAINE » – VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

2022-04-04 – FINANCES BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE DE ST AUBIN LA PLAINE » – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

2022-04-05 – FINANCES BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE DE ST AUBIN LA PLAINE » - VOTE DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS DE DROIT PRIVE

2021-04-06 – FINANCES BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ALOUETTES » - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021

2022-04-07 – FINANCES BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ALOUETTES » – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

2022-04-08 – FINANCES BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ALOUETTES » – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

2022-04-09 – LOTISSEMENT COMMUNAL LES ALOUETTES – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE DU LOT N°3

2022-04-10 – RENOVATION SALLE DES FETES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE AU TITRE DU PROGRAMME DU SOUTIEN AUX PROJETS DES COMMUNES

2022-04-11 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

2022-04-12 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A LA RURALITE

2022-04-13 – RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN CDD POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER DE L'ACTIVITE

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Monsieur COUZIN Jean-Michel.

2022-04-01 – FINANCES BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE DE ST AUBIN LA PLAINE »
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021

Monsieur le Maire donne présentation du Compte Administratif 2021 du Budget Principal « Commune de St Aubin la Plaine », résumé comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2021							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses prévues	595 221,31 €	Recettes prévues	595 221,31 €	Dépenses prévues	608 579,46 €	Recettes prévues	364 033,71 €
Déficit reporté	0,00 €	Excédent reporté	0,00 €	Déficit reporté (001)	0,00 €	Excédent reporté	244 545,75 €
TOTAL	595 221,31 €	TOTAL	595 221,31 €	TOTAL	608 579,46 €	TOTAL	608 579,46 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Mandats émis	429 514,32 €	Titres émis	610 173,11 €	Mandats émis	191 880,12 €	Titres émis	203 832,57 €
Solde d'exécution			180 658,79 €	Solde d'exécution			11 952,45 €

CONSTATATION DU RÉSULTAT CUMULÉ							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Solde de l'exercice		180 658,79 €		Solde de l'exercice		11 952,45 €	
Excédent reporté		0,00 €		Excédent reporté		244 545,75 €	
Solde cumulé à la fin de l'exercice		180 658,79 €		Solde cumulé à la fin de l'exercice		256 498,20 €	
				Soit une capacité de financement (4) de		256 498,20 €	

DÉTERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT							
				RAR en recettes (2)		0,00 €	
				RAR en dépenses (1)		47 284,66 €	
				Solde des RAR (3) = (2)-(1)		- 47 284,66 €	
				Total à affecter obligt en section d'investisist (4)+(3)		209 213,54 €	

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- décide d'affecter 180 658,79 € en réserve obligatoire, en section d'investissement (compte 1068) ;
- décide de reporter 256 498,20 € en excédent d'investissement (001) ;
- approuve le Compte Administratif 2021 de la Commune.

2022-04-02 – FINANCES BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE DE ST AUBIN LA PLAINE » – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Concernant l'approbation du Compte de Gestion de la Commune, établi par Monsieur BECOT, Trésorier.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021.
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- **déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal « Commune de St Aubin la Plaine » dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**
- **approuve le Compte de Gestion 2021.**

2022-04-03 – FINANCES BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE DE ST AUBIN LA PLAINE » – VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, pour 2022, de ne pas appliquer d'augmentation à l'ensemble des taux des taxes locales. En conséquence, pour 2022, les taux d'imposition des taxes locales seraient les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 37,15 %
- Taxe foncière (non bâti) : 52,59 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, adopte pour 2022 les taux suivants :

- **Taxe foncière (bâti) : 37,15 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 52,59 %**

2022-04-04 – FINANCES BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE DE ST AUBIN LA PLAINE » – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le projet de Budget Primitif 2022 de la Commune.

Madame DEVOS-DELHEM demande des précisions sur le mode de calcul de la dépense prévue au titre des fournitures scolaires, basée sur 55 € / élève, qui ne semble pas correspondre au nombre d'élèves actuellement présents à l'École. Monsieur le Maire répond que ce montant est budgété sur la base du nombre d'élèves présents à l'école au 1^{er} janvier 2022, soit 44 élèves.

Madame DEVOS-DELHEM demande à connaître le montant du capital restant dû par la Collectivité au 31 décembre 2021. Monsieur le Maire précise que ce montant est de 453 891,33 €, soit 828,27 € / habitant. Madame DEVOS-DELHEM juge ce montant relativement élevé, compte tenu des investissements prévus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, vote le Budget Primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT, vote au niveau du chapitre :

Dépenses : 582 505,15 €

Recettes : 582 505,15 €

INVESTISSEMENT, vote au niveau de l'opération :

Dépenses : 1 214 847,03 €

Recettes : 1 214 847,03 €

2022-04-05 – FINANCES BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE DE ST AUBIN LA PLAINE »

VOTE DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS DE DROIT PRIVE

Monsieur le Maire présente aux élus les propositions de la Commission Finances, réunit en date du 28 mars 2022, concernant l'attribution de subventions.

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions sont recevables à tout moment de l'année et pas uniquement lors de la réunion de vote du budget.

Monsieur BLANCHET approuve le versement d'une subvention, même minime, aux associations communales, précisant que cela ne pourra être que positif pour le moral des bénévoles qui œuvrent dans les associations.

Conformément aux propositions de la Commission Finances, réunit en date du 28 mars 2022, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2022 :**

- **100,00 € à CEIDRE (Centre d'Insertion et de retour à l'Emploi) par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS ;**
- **50,00 € à l'Association des Donneurs de Sang de Ste Hermine par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS ;**
- **200,00 € au Secours Catholique de Ste Hermine par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS ;**
- **100,00 € à l'ADMR de Ste Hermine par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS ;**
- **100,00 € à Solid'her par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS ;**
- **50,00 € à la Banque Alimentaire de Vendée par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS ;**
- **100,00 € à l'Amicale les Colliberts (Pompiers de Nalliers) par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS ;**
- **200,00 € au Club du 3^{ème} Âge Les Amis de la Plaine par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS ;**

- 200,00 € au Comité des Fêtes de St Aubin la Plaine par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS (Monsieur MASLIN n'ayant pas voté au nom de Madame LIÈVRE ;
- 100,00 € au Badminton Club du Pays de Ste Hermine par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS ;
- 300,00 € à l'association Vendée Ukraine par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS ;

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2022 :

- 1 084,00 € à l'Association Culture et Loisirs de St Aubin la Plaine par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS ;

Après que Messieurs BOUDAUD et BLANCHET se soient retirés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2022 :

- 1 500,00 € à Foot Espoir par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS ;

Après que Messieurs MENANTEAU et BLANCHET se soient retirés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2022 :

- 200,00 € à l'Amicale de l'École Publique de St Aubin la Plaine par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS ;

2022-04-06 – FINANCES BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ALOUETTES »

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021

Monsieur le Maire donne présentation du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « Lotissement Les Alouettes », résumé comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses prévues	233 259,70 €	Recettes prévues	233 259,70 €	Dépenses prévues	233 258,70 €	Recettes prévues	335 354,90 €
Déficit reporté	0,00 €	Excédent reporté	0,00 €	Déficit reporté (001)	102 096,20 €	Excédent reporté	0,00 €
TOTAL	233 259,70 €	TOTAL	233 259,70 €	TOTAL	335 354,90 €	TOTAL	335 354,90 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Mandats émis	233 258,70 €	Titres émis	233 258,70 €	Mandats émis	233 258,20 €	Titres émis	232 096,20 €
Solde d'exécution		0,00 €		Solde d'exécution		- 1 162,00 €	

CONSTATATION DU RESULTAT CUMULÉ

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde de l'exercice	0,00 €	Solde de l'exercice	- 1 162,00 €
Déficit reporté	0,00 €	Déficit reporté	102 096,20 €
Solde cumulé à la fin de l'exercice	0,00 €	Solde cumulé à la fin de l'exercice	-103 258,20 €
		Soit un besoin de financement (4) de	103 258,20 €

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT

RAR en recettes (2)	0,00 €
RAR en dépenses (1)	0,00 €
Solde des RAR (3) = (2)- (1)	0,00 €
Total à affecter obligt en section d'investisss (4)-(3)	103 258,20 €

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- décide de reporter 103 258,20 € en déficit d'investissement (001) ;
- approuve le compte administratif 2021 du Budget Annexe « Lotissement Les Alouettes ».

2022-04-07 – FINANCES BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ALOUETTES » – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Concernant l'approbation du Compte de Gestion du Budget Annexe « Lotissement Les Alouettes », établi par Monsieur BECOT, Trésorier.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021.
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- déclare que le **Compte de Gestion du Budget Annexe « Lotissement Les Alouettes »** dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- approuve le **Compte de Gestion 2021**.

2022-04-08 – FINANCES BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ALOUETTES » – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le projet de Budget Primitif 2022 du Lotissement Les Alouettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, vote le Budget Primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT, vote au niveau du chapitre :

Dépenses : 233 723,56 €

Recettes : 233 723,56 €

INVESTISSEMENT, vote au niveau du chapitre :

Dépenses : 286 772,76 €

Recettes : 286 772,76 €

2022-04-09 – LOTISSEMENT COMMUNAL LES ALOUETTES – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE DU LOT N°3

VU les articles du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L. 1212-1, L.1211-1 et L.3222-2 ;

VU les articles L.1311-9 à L.1311-12 et l'article L. 2241-1 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret du 14 mars 1986 portant notamment sur les modalités de consultation des services des domaines en matière d'opérations immobilières, notamment son article 5 concernant la nature des opérations immobilières et leur montant, tel que modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif à la valeur en euros des montants ;

VU la délibération n°2017-12-12, en date du 18 décembre 2017, fixant le prix de vente du lot n°3 (parcelle AC 298) du Lotissement Communal Les Alouettes à 32 524,80 € TTC, soit 27 104,00 € HT ;

VU la demande présentée par Monsieur et Madame DIAGNE Abdoulaye et Flora, résidant au 5 Ter Impasse des Tilleuls – 85320 LA BRETONNIÈRE LA CLAYE, désireux d'acquérir la parcelle urbanisée cadastrée AC 298, d'une surface de 847 m², dans le but d'y édifier une maison d'habitation ;

Considérant le bien immobilier sis au 8 Rue des Poissonniers, propriété de la Commune de St Aubin la Plaine ;

Considérant que le projet d'opération immobilière porte sur la vente de la parcelle cadastrée AC 298 (847 m² de terrain nu), répertoriée en terrain urbanisé (zonage Ua constructible), conformément au 1° ou 2° ou 3° de l'article L1311-10 du CGCT ;

Considérant le prix d'achat est proposé à 32 524,80 € TTC hors frais de Notaire (soit 38,40 € TTC/m²) ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable en matière d'acquisition immobilière.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente auprès de Maître BARON, Notaire à Mareuil Sur Lay Dissais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- approuve la vente de la parcelle cadastrée AC 298, d'une surface de 847 m², sise au 8 Rue des Poissonniers – 85210 ST AUBIN LA PLAINE, pour un montant de 32 524,80 € TTC hors frais de Notaire ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente auprès de l'étude de Maître BARON ;
- charge Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.

2022-04-10 – RENOVATION SALLE DES FETES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE
AU TITRE DU PROGRAMME DU SOUTIEN AUX PROJETS DES COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de rénovation de la Salle des Fêtes a fait l'objet d'un Avant Projet Définitif validé le 10 janvier 2022. Il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du programme de soutien aux projets des Communes, afin d'éventuellement minimiser le coût du projet.

Conformément aux estimations fournies par le cabinet SURY, les travaux de rénovation de la Salle des Fêtes sont estimés à 409 934,21 € HT. Voici le plan de financement prévisionnel tenant compte des différentes demandes de financements :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
DÉPENSES PRÉVUES	MONTANT HT	RECETTES PRÉVUES	MONTANT
HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX	27 344,58 €	DETR (ÉTAT)	131 183,00 €
	409 934,21 €	PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS DES COMMUNES (DÉPARTEMENT)	184 014,03 €
		TRAVAUX DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (SYDEV)	34 626,00 €
		AUTOFINANCEMENT (COMMUNE)	87 455,76 €
TOTAL =	437 278,79 €	TOTAL =	437 278,79 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du programme de soutien aux projets des Communes, auprès des services du Conseil Départemental de la Vendée.

2022-04-11 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA VENDEE AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Pour faire suite à la Commission Aménagement du Territoire en date du 22 février 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réguler la circulation dans la Rue de St Etienne (RD 14) par des aménagements de sécurité. Le but étant de réduire la vitesse des véhicules en provenance de St Etienne de Brillouet et de sécuriser d'avantage la sortie des véhicules en provenance de la Rue de l'Herbeillerie, qui manque de visibilité.

Il est donné présentation une esquisse d'aménagements qui a été réalisée et estimée par l'Agence Routière Départementale de Luçon. Il s'agit là de la création d'une zone 30 incluant une écluse surélevée en entrée de bourg et une chicane à l'approche de l'intersection avec la Rue de l'Herbeillerie. Le projet est estimé à 15 487,50 € HT, soit 18 585,00 € TTC.

Plusieurs Conseillers Municipaux suggèrent la mise en place d'un stop sur la RD 14, à hauteur de l'intersection avec la Rue de l'Herbeillerie, pour les véhicules en provenance de St Etienne de Brillouet. Suggestion à faire auprès de l'ARD.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer auprès du Conseil Départemental de Vendée un dossier de demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police, afin d'éventuellement minimiser le coût du projet pour la Collectivité. Il en ressortirait le tableau de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
DÉPENSES PRÉVUES	MONTANT HT	RECETTES PRÉVUES	MONTANT
AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ RD 14	15 487,50 €	AMENDES DE POLICE (DÉPARTEMENT) 35 %	5 420,63 €
		FONDS DE SOUTIEN A LA RURALITÉ (DÉPARTEMENT) 45 %	6 969,37 €
		AUTOFINANCEMENT (COMMUNE) 65 %	3 097,50 €
TOTAL =	15 487,50 €	TOTAL =	15 487,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police, auprès des services du Conseil Départemental de Vendée.

**2022-04-12 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA VENDEE AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A LA RURALITE**

Pour faire suite à la Commission Aménagement du Territoire en date du 22 février 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réguler la circulation dans la Rue de St Etienne (RD 14) par des aménagements de sécurité. Le but étant de réduire la vitesse des véhicules en provenance de St Etienne de Brillouet et de sécuriser d'avantage la sortie des véhicules en provenance de la Rue de l'Herbeillerie, qui manque de visibilité.

Il est donné présentation une esquisse d'aménagements qui a été réalisée et estimée par l'Agence Routière Départementale de Luçon. Il s'agit là de la création d'une zone 30 incluant une écluse surélevée en entrée de bourg et une chicane à l'approche de l'intersection avec la Rue de l'Herbeillerie. Le projet est estimé à 15 487,50 € HT, soit 18 585,00 € TTC.

Plusieurs Conseillers Municipaux suggèrent la mise en place d'un stop sur la RD 14, à hauteur de l'intersection avec la Rue de l'Herbeillerie, pour les véhicules en provenance de St Etienne de Brillouet. Suggestion à faire auprès de l'ARD.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer auprès du Conseil Départemental de Vendée un dossier de demande de subvention au titre du fonds de soutien à la ruralité (Programme de soutien aux projets des Communes), afin d'éventuellement minimiser le coût du projet pour la Collectivité. Il en ressortirait le tableau de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
DÉPENSES PRÉVUES	MONTANT HT	RECETTES PRÉVUES	MONTANT
AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ RD 14	15 487,50 €	AMENDES DE POLICE (DÉPARTEMENT) 35 %	5 420,63 €
		FONDS DE SOUTIEN A LA RURALITÉ (DÉPARTEMENT) 45 %	6 969,37 €
		AUTOFINANCEMENT (COMMUNE) 65 %	3 097,50 €
TOTAL =	15 487,50 €	TOTAL =	15 487,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à la ruralité (programme de soutien aux projets des Communes), auprès des services du Conseil Départemental de la Vendée.

2022-04-13 – RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN CDD POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER DE L'ACTIVITE

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 alinéa 1° et 2°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité en service technique (entretien des espaces verts et de la voirie) ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recrutement effectué du 10 février au 20 mars 2022 pour l'embauche d'un agent en contrat aidé, sur une base de 20 à 30 heures de travail hebdomadaire, s'est avéré infructueux.

En conséquence, en raison d'un accroissement saisonnier d'activité en service technique (entretien des espaces verts et de la voirie), la Commune doit faire face à un surcroît de travail sans caractère de régularité.

Afin de répondre à ce besoin, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi en Contrat à Durée Déterminée pour une durée de trois mois et cinq jours, sur la période du 28 mars au 1^{er} juillet 2022, à raison de 30 heures de travail hebdomadaire. L'agent recruté interviendrait sur l'entretien des espaces verts et de la voirie, en sus d'un autre agent à temps plein.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- **décide de créer un emploi en CDD d'une durée de trois mois et cinq jours à partir du 28 mars 2022 (effet rétroactif). L'agent recruté sera rémunéré sur la base du SMIC horaire en vigueur, à raison de 30 heures de travail hebdomadaire ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé seront inscrits au budget, chapitre 012.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Monsieur le Maire donne lecture aux élus du mail reçu du SyDEV, portant sur la modification des horaires d'éclairage public, dans le but d'effectuer des économies. Après discussion, il est décidé de modifier l'éclairage en horaires d'hiver avec une extinction de 22h à 7h (contre 22h30 à 6h30 actuellement) et en horaires d'été avec une extinction de 22h30 à 7h (contre 23h à 6h actuellement).

➤ **VIE ASSOCIATIVE**

Monsieur le Maire communique au Conseil l'invitation reçue de Foot Espoir pour le vin d'honneur donné le 18 avril à 17h30 à l'arrivée des courses cyclistes organisées sur St Aubin la Plaine.

➤ **DIVERS**

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux une proposition de modification des horaires d'ouverture de la Mairie au public. Le secrétariat resterait ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et du lundi au jeudi de 14h à 18h (au lieu de 14h à 19h actuellement). La tranche horaire 18h – 19h serait ouverte au public uniquement sur rendez-vous du lundi au jeudi. Cette modification est approuvée et sera effective à compter du 1^{er} juillet 2022. Une communication sera faite auprès de la population.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : NON FIXEE A CE JOUR

Monsieur GAUVREAU Dominique
Maire
Président de Séance

Monsieur COUZIN Jean-Michel
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance